



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMYDELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seconde mandature

Séance ordinaire du 26 novembre 2024

Numéro de la délibération
2024-11CA

Membres du CA 10
Membres présents 08
Procurations 00
Votants 08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de l'agence de l'environnement sous la Présidence de Madame Marie-Angèle AUBIN, Présidente du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : le 19 novembre 2024-

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, M.LANAS Cyril, M. BLANCHARD David, M.QUESTEL Karl, Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme BAUDOUIN-MINARO Pascale, M. LAPLACE Rudi, M.GUMBS Ferdinand -----

ABSENTS :. Mme JACQUES Micheline, M.Turenne LAPLACE -----

PROCURATIONS : -0-----

INVITES: M.Sébastien GREAUX, Mme Clémence JARRY (ATE)-----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN Marie-Angèle-----

OBJET : Autorisation de signer un devis : suivi des poissons commerciaux - MAREX

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU l'article 12 des statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2024-03CA en date du 22 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'Agence Territoriale de l'Environnement pour l'année 2024 ;

VU la décision modificative du budget n°1 adoptée par délibération n°2024-06CA en date du 07 juin 2024 ;

VU la décision modificative du budget n°2 adoptée par délibération n°2024-09CA en date du 26 novembre 2024 ;

VU le rapport de Madame la Présidente ;

CONSIDERANT que toute commande d'un montant supérieur à 25k€ doit être autorisée par le Conseil d'administration ;

CONSIDERANT le suivi des peuplements d'intérêts halieutiques sur les zones récifales permet d'estimer l'état des stocks ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 971-797477783-20241126-11-DE

Berger
Levisault

Article 1 : D'autoriser la Présidente à signer la proposition MAREX relative au suivi des poissons commerciaux de Saint-Barthélemy pour un montant de 34 660,00€ ;

Article 2 : De donner mandat à la Présidente du Conseil d'administration afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Annexe n°1/1: Proposition MAREX n°2024-190

Adopté à l'unanimité

La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN

Transmise au Président de la Collectivité le :

Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé

Le

29 NOV. 2024

Secrétariat du Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site <https://agencedelenvironnement.fr/publications-officielles/> ou de son affichage dans les locaux de l'Agence ou de sa notification.



Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé

Le 29 NOV. 2024

Secrétariat du Président

Devis

Devis N°2024-190

Adressé à : Sébastien GREAUX
Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy

Date	Réf N°	Objet
29/08/2024	2024_190	Suivi des poissons commerciaux de St Barthélemy-POCOBART

Contexte de l'intervention

La présente proposition concerne, à la demande de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint Barthélemy, la mise en œuvre d'une campagne de suivi des peuplements ichtyologiques d'intérêt halieutique sur les zones récifales autour de l'île de Saint-Barthélemy. Les actions qui seront réalisées sont les suivantes :

- Organiser et réaliser les relevés de terrain selon le protocole (plan d'échantillonnage et méthode) défini dans la suite du document,
- Assurer la bancarisation des données récoltées lors de cette étude
- Traiter l'ensemble des données et produire un rapport de synthèse sur l'état des lieux des peuplements de poissons commerciaux ainsi que d'éventuelles recommandations de gestion.

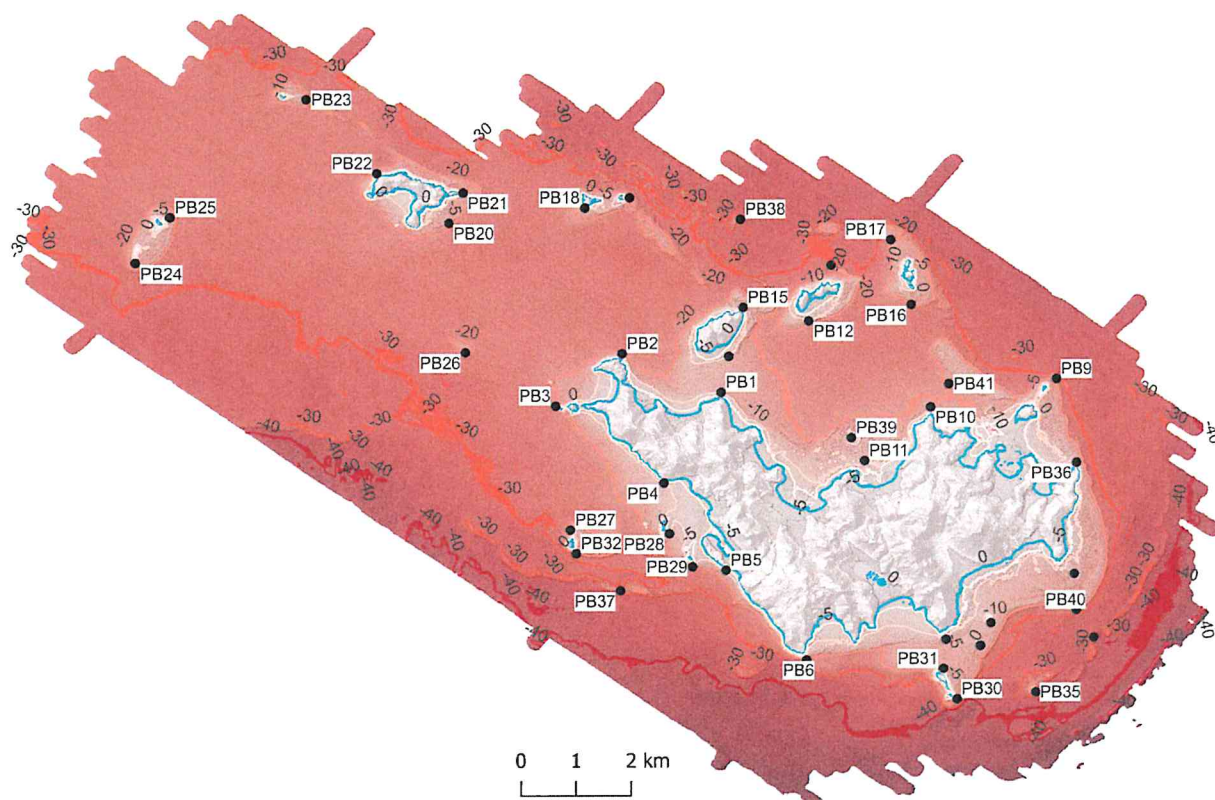
Plan d'échantillonnage

Les échantillonnages seront réalisés sur 1 campagne courant 3eme trimestre 2025

L'échantillonnage se fera sur **42 sites** répartis autour de l'île. Sur chaque site, **6 points de comptage** seront réalisés (total de **252 points de comptage**)

7 jours de terrain à 3 ingénieurs écologues sont prévus pour réaliser l'ensemble des relevés (42 stations, soit 6 stations par jour, afin de procéder à la collecte des données dans des conditions de sécurité satisfaisantes).

L'échantillonnage se fera en scaphandre autonome, par 3 plongeurs ingénieurs-écologues (Julien Wickel, Bureau d'études Marex et 2 plongeurs ATE), certifiés aptes à l'hyperbarie.



Localisation des stations d'échantillonnage pré-identifiées pour la mise en œuvre de la campagne d'échantillonnage des poissons commerciaux

Méthode

Les comptages de poissons seront réalisés par observation visuelle directe en scaphandre autonome, en utilisant la méthode des Points de Comptages Stationnaires-PCS (Bohnsack JA, Bannerot SP. A Stationary Visual Census Technique for Quantitatively Assessing Community Structure of Coral Reef Fishes. 1986). Cette méthode possède un net avantage pour l'étude des poissons commerciaux qui sont le plus souvent des espèces « fuyantes », se tenant généralement à plus de 2,50m de l'observateur (distance préconisée par la méthode des transects). Enfin, le très bon rapport temps investi/surface échantillonnée de la méthode permet de réaliser en peu de temps un échantillonnage considérable. Le nombre très élevé de réplicats obtenus permet ainsi d'atténuer les variations naturelles des peuplements ichthyologiques.

En pratique, chaque plongée fait intervenir 2 plongeurs-observateurs, qui doivent se tenir à distance l'un de l'autre pour éviter les réplifications. L'échantillonnage est réalisé à une seule profondeur (mi pente), afin de rencontrer une large part des peuplements présents sur le site. A chaque PCS, l'observateur identifie et dénombre les espèces cibles dans un cercle de 7 m de rayon (154 m²), pendant une période de 6 minutes. **Au total, pour chaque plongée, 6 points de comptages seront réalisés (3 plongées pour chaque plongeurs).** Un roulement des palanquées permettra de réaliser 6 plongées (soit 36 PCS) par jour. Les observations ne concernent que les poissons d'intérêt commercial. Les familles prises en considération pour l'évaluation des ressources halieutiques seront définies sur la base de la bibliographie localement existante et en accord avec les agents de l'ATE. L'information relevée sur les espèces-cibles comprend l'identification au niveau spécifique, l'estimation du nombre d'individus rencontrés pour chaque espèce, et l'estimation de la taille, au cm près, de chaque individu.

Les 3 plongeurs écologues qui interviendront sont tous largement expérimentés dans ce type d'échantillonnage (et notamment l'estimation des tailles in situ) puisqu'ils travaillent depuis plus de 20 ans ensemble sur les récifs de l'Outre-mer Français, et totalisent plus de 200 campagnes d'échantillonnage in situ des peuplements ichtyologiques.

En parallèle des comptages de poissons, une caractérisation de l'habitat sera effectuée. Pour ce faire, les paramètres suivants seront relevés in situ :

- Géomorphologie,
- Substrat dominant (vase, sable, débris, dur),
- Couverture corallienne,
- Peuplement dominant : formes coralliennes, algues, coraux mous, éponges, gorgones,
- Anfractuosités et complexité paysagère (échelle semi-quantitative de 1 à 5).

Enfin, cette description de l'habitat sera complétée par la prise de clichés photographiques sur chaque station.

Bancarisation

L'ensemble des données et métadonnées associées aux stations sera sauvegardé après chaque plongée (prise d'une photo des feuilles de terrain et enregistrement audio) ainsi que chaque fin de journée (serveur en cloud-computing) avant d'être bancarisé sous Excel.

Les experts en charge de la collecte des données *in situ* effectueront eux-mêmes cette étape de bancarisation puisqu'il s'agit d'une étape cruciale au cours de laquelle bon nombre d'erreurs peuvent s'insérer si les personnes en charge de la relève des données sous l'eau et celles en charge de la bancarisation ne sont pas les mêmes (utilisation fréquente de codes, annotations et abréviations personnelles sur l'ardoise lors de la collecte des données).

Rendus

Les livrables qui seront transmis à l'issue des campagnes de terrain seront les suivants :

- Une cartographie des stations inventoriées,
- Un rapport de fin de projet présentant :
 - La caractérisation de l'état des peuplements de poissons d'intérêt commercial à l'échelle de l'île,
 - La définition des niveaux généraux actuels des indicateurs de diversité, densité, biomasse et structure trophique à l'échelle des stations, sites et de l'île,
 - L'analyse de la distribution spatiale des peuplements,
 - L'identification des sites à enjeu
 - Un zoom sur les espèces emblématiques (Espèces menacées UICN),
 - L'évaluation de l'efficacité des différentes mesures de gestion en vigueur.

La base de données (tableur Excel) comprenant l'ensemble des observations réalisées et géoréférencées,

- Les photographies in situ archivées et post-traitées pour utilisation par l'ATE.

Devis

ATE-Saint Barthélémy

Pocobart_Etat poissons commerciaux St Barth

TRANCHE FERME

PILOTAGE

		Nb UO	PU	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC	Taux TVA
Pilotage	Pilotage administratif, coordination, logistique terrain missions, relations client & sous traitants	4	600,00 €	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	0,0%
TERRAIN - EXPERTISE PLONGEUR PROFESSIONNEL							
Bibliographie	Analyse littérature, centralisation métadonnées espèces et élaboration listes espèces cibles LOCALES	4	600,00 €	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	0,0%
Campagnes terrain	Expertise terrain 1 ingénieur écologue-CAH x 7 jours	7	600,00 €	4 200,00 €	- €	4 200,00 €	0,0%
Campagnes terrain	Mobilisation/démobilisation agent (transit AR RUN/SBH)- 1 persx2 jours	2	600,00 €	1 200,00 €	- €	1 200,00 €	0,0%
PRODUCTION LIVRABLES ATTENDUS							
Traitement des données	Archivage & traitement images	2	600,00 €	1 200,00 €	- €	1 200,00 €	0,0%
	Plan échantillonnage, points gps etc	1,5	600,00 €	900,00 €	- €	900,00 €	0,0%
	Bancarisation données brutes (xls) + consolidation fichier commun (taxo & format)	4	600,00 €	2 400,00 €	- €	2 400,00 €	0,0%
	Traitement données, calculs indicateurs	5	600,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	0,0%
Rédaction	Réalisation des cartes	2	600,00 €	1 200,00 €	- €	1 200,00 €	0,0%
	Interprétation données	5	600,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	0,0%
	Rédaction rapport final (état, impact mesures gestion, propositions nouvelles mesures)	15	600,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €	0,0%
	Préparation supports réunion, restitution	1	600,00 €	600,00 €	- €	600,00 €	0,0%
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS (TFSE)							
Transport	Billets avion (AR RUN/ST BARTH) -1 pers.	1	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	0,0%
Frais transit	2 nuits (A/R) en correspondance-1 pers	2	150,00 €	300,00 €	- €	300,00 €	0,0%
Per diem	Repas St Barth - 1 personne x 8 jours	8	45,00 €	360,00 €	- €	360,00 €	0,0%

	HT	TVA	TTC
TOTAL (TF)	34 660,00 €	- €	34 660,00 €

Le présent devis est arrêté à la somme de trente-quatre mille six cents soixante euros toutes charges comprises (34 660 euros TTC).

Spécifications

- Les prestations telles que décrites plus haut seront toutes réalisées par des ingénieurs écologues certifiés. Les plongées en scaphandre autonome seront réalisées dans le respect de la réglementation liée à la plongée professionnelle. Les plongeurs disposent des diplômes requis (classe I et II mention B) et sont à jour des visites médicales et assurance responsabilité civile professionnelle.
- Les inventaires biologiques détaillés plus haut) requièrent une visibilité suffisante pour être réalisés en conditions optimales d'échantillonnage et de sécurité. Une fenêtre météo adéquate devra être attendue pour organiser les expertises en mer.
- Les moyens nautiques (bateau, pilote et blocs de plongée) ainsi que le logement et un véhicule seront mis à disposition par l'ATE.

Julien Wickel
Président GIE MAREX

GIE MAREX
697 Chemin Surprise 97436 Saint Leu
SIRET B1121066500014 APE 7490B

